



# ELECTIONS MUNICIPALES 2026 : ce qu'il faut savoir

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars de 8h00 à 18h00 dans les bureaux de vote habituels.

Publié le 20 janvier 2026

Les demandes d'inscription sur les listes électorales doivent être déposées **au plus tard le vendredi 6 février 2026**. Concernant les demandes en ligne, elles ne peuvent être effectuées que **jusqu'au mercredi 4 février 2026**.

La commission de contrôle des listes électorales se tiendra le **jeudi 19 février 2026 à 18h00 à l'hôtel de Ville**. Cette instance est ouverte au public.

Vous êtes électeur·rice de la commune et vous souhaitez tenir un bureau de vote, merci de contacter l'accueil de la Mairie au 02.40.88.90.01 ou à [accueil@herbignac.com](mailto:accueil@herbignac.com) en précisant votre nom, prénom et numéro de téléphone.

Le jour du scrutin, pensez bien à vous munir d'une **pièce d'identité** pour pouvoir voter !



HERBIGNAC

## MAIRIE DE HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye  
44410 Herbignac

### HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /  
13h30 > 17h30  
Jeu : 8h30 > 13h  
Sam : 9h > 12h (Etat-Civil  
uniquement)

02 40 88 90 01